



ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Sur quoi l'Équipe de coordination de la CVR a-t-elle travaillé au cours du dernier trimestre ?

Le travail de l'Équipe de coordination de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui fait partie du Secteur de la recherche et de la coordination des politiques, appuie les efforts de défense des intérêts déployés par le Chef national Perry Bellegarde et le Comité exécutif, et repose continuellement sur les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

Le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques a travaillé avec le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN), dans le cadre du processus du Protocole d'entente (PE) sur les priorités communes entre l'APN et le Canada, afin d'aborder les politiques et les priorités liées aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. La tenue d'une réunion des hauts dirigeants est en cours de planification en vue d'examiner les progrès réalisés dans le cadre du PE, notamment les travaux de mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (Appel à l'action n° 4), la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* (Appel à l'action n° 14), l'introduction d'une législation visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Appel à l'action n° 43), et l'établissement d'un plan d'action national pour répondre aux Appels à la justice du Rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées de 2019 (Appel à l'action n° 41). Le Secteur appuie également les efforts déployés par le Chef national pour aborder les enjeux liés aux Appels à l'action de la CVR, y compris, entre autres, les enjeux relatifs aux droits fonciers inhérents et issus de traités et à la souveraineté (Appels à l'action n° 48-49), ainsi que les enjeux liés aux Premières Nations au sein du système judiciaire et à la lutte contre le racisme systémique dans ces institutions (Appels à l'action n° 50-52).

Y a-t-il des faits d'actualité récents ou des mesures prises par le gouvernement qui ont des incidences sur le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques ou ses priorités?

En raison de la nature horizontale des Appels à l'action de la CVR, l'Équipe de coordination de la CVR coordonne les travaux de nombreux secteurs à cet égard. Les enjeux prioritaires de la CVR ont fait l'objet d'efforts de coordination avec plusieurs ministères du gouvernement du Canada. L'Équipe a assuré un suivi de ces enjeux et les a incorporés dans le dernier Bulletin sur les Appels à l'action de la CVR. Il s'agit notamment de ceux énumérés ci-dessus, ainsi que d'autres relatifs à la santé (Appels à l'action #18-24), aux modifications à apporter au serment de citoyenneté (Appels à l'action #93-94), et à l'éducation (Appels à l'action #6-12).



ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Quels sont les projets du Secteur de la recherche et de la coordination des politiques pour l'avenir?

Le Secteur continuera de promouvoir la mise en œuvre de tous les Appels à l'action de la CVR, de faire régulièrement le point sur les progrès réalisés aux Premières Nations et d'apporter son soutien à l'organisation, au Comité exécutif et aux Chefs en Assemblée.

Actuellement, le Secteur prévoit la diffusion d'un bulletin actualisé qui évaluera les progrès du Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre des Appels à l'action de la CVR, et qui sera affiché sur le site Web de l'APN. Ce bulletin devrait être publié cet été.

Le Secteur est également en train de planifier une réunion des dirigeants pour cet automne qui devrait faire avancer les discussions sur le traitement de plusieurs enjeux prioritaires liés aux Appels à l'action.